

MAIRIE DE LE PLESSIER SUR BULLES

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DU CONSEIL

MUNICIPAL

Du 21 avril 2016

Nombre de Conseillers en exercice : 10

Qui ont pris part à la délibération : 9

Convocation: 16/04/2016

L'an deux mille seize le vingt et un avril à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Hervé PAUCELLIER Maire de la Commune.

CHOIX DES ENTREPRISES POUR LA CONSTRUCTION DE LA MAIRIE

Suite à l'ouverture des plis, 6 lots concernés, tableau établi par Mme DEWAELE Maitre d'œuvre, il en résulte les entreprises les mieux placées sont :

- Lot n° 1 : Entreprise FLAMANT Montdidier : **45 686.38€ Coefficient 9.40**
- Lot n° 2 : SARL THERY Hermes : **11 211.15€ Coefficient 10**
- Lot n° 3 : MARISOL St Omer- en- Chaussée : **12 177.41€ Coefficient 9.60**
- Lot n° 4: SBP St Just- en- Chaussée : **8 840.76€ Coefficient 10.**
- Lot n° 5 : SARL FAGARD Tricot : **15 199.05€ Coefficient 10**
- Lot n° 6 : ACTIVE 60 Beauvais : **5 038.42€ Coefficient 9.80**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir ces entreprises.

DECISION A PRENDRE POUR ASSURANCE DES ENTREPRISES POUR LES TRAVAUX DE LA MAIRIE

Le Conseil Municipal approuve de prendre une assurance pour la sécurité du chantier, en attente les devis des organismes agréés demandés.

VACANCE D'UN POSTE D'ADJOINT

Suite à la démission de Mme Marie-Laure PARIS accordée par le Mr le Préfet, Mr le Maire propose de ne pas renommer d'adjoint supplémentaire.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Mr le Maire fait part que l'organisme FREDON qui accompagne le zéro-phyto propose la pose de panneaux dans la commune payant. Le Conseil Municipal n'est pas d'accord.

Mr Michaël DUVAL présente au Conseil Municipal une ébauche du futur site internet.

Mme Chantal FORGE, demande la reconduction des bons de fleurissement, le Conseil accepte.

Séance levée à 22H10.